

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le 12 septembre 2016, à 18 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion du règlement # 83-2014-A07 modifiant la tarification (bacs, location salles, etc.) au règlement # 83-2014.
4. Avis de motion du règlement # SQ-03-2012-A01 modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement # SQ-03-2012.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5677-09-2016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 83-2014-A07 MODIFIANT LA TARIFICATION (BACS, LOCATION SALLES, ETC.) AU RÈGLEMENT # 83-2014.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne un avis de motion qu'un projet de règlement # 83-2014-A07 sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure pour permettre des modifications notamment à la tarification des bacs de matières résiduelles et de leurs pièces de rechange, de location des salles et à l'annexe A constituant les organismes reconnus.

4. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # SQ-03-2012-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT # SQ-03-2012.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, un projet de règlement # SQ-03-2012-A01 sera présenté pour étude et adoption pour modifier le règlement # SQ-03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin de décréter des dispositions portant sur la vitesse de circulation sur le tronçon du chemin de Chertsey passant de 70 km/h à 50 km/h entre le chemin Fridolin-Simard et la limite territoriale de Chertsey et ajoutant un arrêt obligatoire dans les deux sens à l'intersection de la rue du Lac-Croche et corrigeant une erreur de nombre d'arrêts sur la rue des Trembles à l'intersection de la rue du Baron-Louis-Empain.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5678-09-2016

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 31, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier